

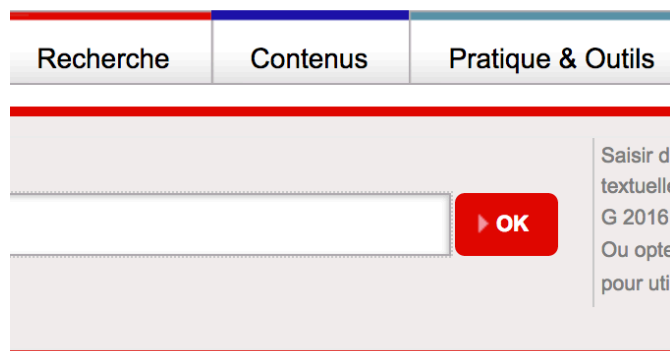
A partir du vendredi 16 décembre 2016, l'éditeur LexisNexis remplace Jurisclasseur par Lexis360.

- 1) Pour accéder à Lexis360, rendez-vous sur la page bases de données du portail SCD et cliquez sur le lien correspondant dans la liste : <http://bibliotheques.univ-pau.fr/fr/documentation/bases-de-donnees.html>
NB : il est obligatoire de passer par le lien URL fourni par le SCD pour accéder à la ressource. Un accès direct via un moteur de recherche ne fonctionnera pas.
- 2) Authentifiez-vous avec vos identifiants UPPA



- 3) Une fois sur la page d'accueil de Lexis360, cliquez sur « se connecter », en haut à droite de l'écran.

Bienvenue **Vous n'êtes pas connecté(e)**. | [Se connecter](#) | [Se déconnecter](#)
Appelez le 01 71 72 47 70 pour toute demande d'information, aide à la recherche



- 4) Entrez votre adresse mél en **@univ-pau.fr** ou **etud.univ-pau.fr** pour créer un compte personnel. Ce compte permettra d'enregistrer, si vous le souhaitez, tout ce qui se rapporte à vos recherches, votre veille, vos favoris, etc. A noter : le compte ne nécessite pas de mot de passe. **Cochez les deux cases**, puis cliquez sur OK.



Se connecter

Champs obligatoires

Email*

Mémoriser les éléments de mon identification

Utiliser un mode de connexion sécurisé (SSL) pour toute la durée de la session

L'utilisation de ce service est soumise aux [Conditions de vente](#) et à la [Politique de Confidentialité et Cookies](#). Veuillez les consulter.

Remarque : Les données personnelles des utilisateurs des services Lexis 360® sont transférées en dehors de l'Union Européenne après autorisation de la CNIL en conformité avec (i) les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne, et (ii) les principes du Safe Harbour (Déclaration n°1768595). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique de Confidentialité et Cookies](#) (**mise à jour 1er juin 2014**)

- 5) Vous avez reçu un message d'activation du compte Lexis360 sur votre boîte mél. Cliquez sur le lien d'activation.

Votre compte est désormais actif, et votre adresse mél UPPA s'affiche en haut de la page d'accueil de Lexis360. Vous pouvez désormais accéder aux ressources de la plate-forme.

Afin de tirer le meilleur parti de Lexis360, n'hésitez pas à vous rendre sur la page de [tutoriel](#) de l'éditeur :

[http://lexisnexis.fr/metiers/autres_professions/solutions/recherche_information/Lexis360
Portail Etudiants/](http://lexisnexis.fr/metiers/autres_professions/solutions/recherche_information/Lexis360_Portail_Etudiants/)